

PEdT

Projet Educatif De Territoire avec Plan Mercredi

**Syndicat Intercommunal
Bouzel-Vassel**

S.I.BO.VA

Coordonnées administratives

1 Place de la Mairie

63910 BOUZEL

04.73.68.11.67

bouzel.mairie@orange.fr

Référente élue du projet :

**Mme Isabelle BARD, Présidente
du S.I.BO.VA**

**Septembre
2022 à
Septembre
2025**

Le Plan mercredi définit une génération de projets éducatifs territoriaux, plus qualitatifs et mieux adaptés à une organisation scolaire sur 4 jours. Pour mémoire, afin de se doter d'un PEdT/Plan mercredi, la collectivité a dû :

- Conclure avec les services de l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales un projet éducatif territorial intégrant l'accueil du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires ;
- Organiser au sein du projet éducatif territorial un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.

PEdT arrêté par délibération du Comité Syndical du 30.03.2022

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, vise à **mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.**

Il permet de formaliser une démarche destinée à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant et après l'école, ceci dans le respect des **compétences de chacun** et en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs.

A compter de 2018, le S.I.BO.VA a mis en œuvre, avec les différents acteurs éducatifs du territoire, un projet éducatif territorial plan mercredi.

Ce projet est donc né d'une volonté collective visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps de vie et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants.

Pour cela, le syndicat s'efforce de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et ainsi d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité.

L'objectif du syndicat est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de notre RPI s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs au sein de ce Projet Educatif Territorial avec Plan Mercredi.

Ainsi, le S.I.BO.VA souhaite maintenir son engagement auprès de l'enfance et de la jeunesse en renouvelant ce PEDT dans le respect de la charte qualité du Plan Mercredi.

A compter de septembre 2022, compte tenu des besoins des familles, la composition, les formations et l'investissement de l'équipe d'animation, ce PEDT comprendra une ouverture du mercredi sur la matinée.

Tout comme sur la période 2021-2022, les familles pourront inscrire leur enfant à la matinée avec ou sans repas.



Données générales

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Syndicat Intercommunal BOUZEL-VASSEL (S.I.BO.VA.)

Nom du correspondant : BARD Isabelle

Fonction : Présidente du S.I.BO.VA

Adresse : 1 Place de la Mairie 63910 BOUZEL

Téléphone : 04-73-68-11-67

Adresses électroniques :

Secrétariat : bouzel.mairie@orange.fr

Équipe d'animation : alsh.bouzel-vassel@orange.fr



Périmètre et public du PEDT : Regroupement Pédagogique de BOUZEL-VASSEL

Nombre d'enfants potentiellement concernés : 77 enfants (base effectifs année scolaire 2021-2022) dont 30 enfants de moins de 6 ans et 47 de plus de 6 ans.

Territoire concerné : Communes de BOUZEL et de VASSEL plus quelques enfants extérieurs au RPI issus des communes voisines de VERTAIZON et de MOISSAT.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et éventuellement privés sous contrat) : École publique de BOUZEL et Ecole publique de VASSEL soit 2 établissements scolaires réunis en RPI BOUZEL-VASSEL, géré par le Syndicat Intercommunal BOUZEL-VASSEL (voir statuts ci-joints).

Les écoles de BOUZEL et VASSEL fonctionnent en R.P.I depuis

1989 (2 sites pour des communes rurales distantes de 2 kilomètres), les locaux mis à disposition de l'ALSH sont situés sur la commune de BOUZEL (dès la création du syndicat) et depuis janvier 2019, de locaux dédiés, sur la commune de VASSEL, pour le service cantine et la pause méridienne (hors mercredi, dont les activités se déroulent exclusivement sur le site de BOUZEL).

Les horaires des transports scolaires ne peuvent être changés aussi bien en début et en fin de journée (compétence non communale).

Temps concernés sur les semaines scolaires :

- Péri-scolaire du matin de 7h15 à 8h50 (accueil sur site de BOUZEL)
- Pause méridienne (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 12h00 à 13h40 avec période d'activités :
 - de 50 minutes sur le site de BOUZEL,
 - de 35 minutes sur le site de VASSEL.
- Péri-scolaire du soir de 16h45 à 18h30 (accueil sur site de BOUZEL)
- Accueil du mercredi (site de BOUZEL) sans repas de 7h15 à 12h15 ou avec repas de 7h15 à 13h30 (dont 45 min consacrées au repas de midi).

Présentation
et contraintes
du territoire

Etat des lieux

Le fil conducteur du syndicat est toujours le même : **contribuer au bien-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité.**

Notre volonté est de continuer à mobiliser l'ensemble des acteurs de la vie de l'enfant pour maintenir la cohérence éducative mise en place ces dernières années.

Nos acquis et expériences des années écoulées sont une excellente base pour poursuivre les activités en cours et les actions engagées en garderie périscolaire matin/soir, activités sur une partie du temps de la pause méridienne et le mercredi matin (avec ou sans repas).

L'objectif de la matinée du mercredi est de permettre aux enfants d'accéder à des activités de qualité répondant à leurs besoins. Ce temps permet également de développer l'apprentissage de nouvelles compétences au cours des activités ou ateliers proposés.

Un projet à prendre dans sa globalité en s'appuyant sur le projet éducatif dont les 4 objectifs principaux : 1 - Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins ; 2 - Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne ; 3 - Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'animation 4 - Sensibiliser les enfants au développement durable, leur permettre d'y contribuer ; nous permettent de fixer la trame de notre PEDT, selon :

* **Les différents temps éducatifs** - Il s'agit des temps familiaux, notamment le temps libre intrafamilial, des temps éducatifs institutionnels consacrés à l'enseignement mais aussi des temps éducatifs périscolaires encadrés (garderie, pause méridienne, cantine, transport, activités...), des temps éducatifs extra-scolaires (associations et organismes externes diverses...) et des temps de sommeil, qui ne sont a priori pas éducatifs, mais les rythmes qui les structurent peuvent l'être.

* **Les différents espaces éducatifs** - En premier lieu, l'espace de la famille sous toutes ses formes. Viennent ensuite les espaces d'accueil de la petite enfance, les espaces scolaires, les espaces partagés liés à la vie en communauté ou à la pratique culturelle (transports et restauration, bibliothèque, associations...) et les espaces publics ouverts (aire de jeux, squares, jardins et rues...).

* **Le principe de co-éducation** - De nombreuses interactions éducatives, et potentiellement co-éducatives, se produisent de fait, au quotidien entre les adultes (parents, habitants, professionnels, associations, élus...), entre les enfants (au-delà des différences d'âge, de sexe, de culture...) et entre les enfants et les adultes.

Ainsi, reconnaître et valoriser la réalité de ces interactions peut permettre à chacun de les considérer comme des occasions de mieux se connaître plutôt que de s'affronter, de chercher à les mettre au service d'une gestion partagée de la complexité de l'éducation, de faire valoir ses attentes, ses contraintes tout en prenant conscience de celles des autres.



Les ambitions de notre PEDT

Notre PEDT avec plan mercredi

Depuis la mise en œuvre du « plan mercredi » sur notre structure, le choix a été fait de maintenir les référents qui intervenaient sur l'ensemble des temps périscolaires : matin, midi et soir. Ceci afin de créer/conservé le lien et la cohérence entre les activités périscolaires de la semaine et celles du mercredi.

Notre Projet veille notamment à :

- la complémentarité éducative, entre les activités qui se déroulent sur la pause méridienne, sur les périodes périscolaires matin et soir et le mercredi ; avec les temps familiaux et scolaires : nous prenons en considération la journée de l'enfant dans sa globalité. Ainsi chaque activité proposée répond aux besoins des enfants ;
 - assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs ;
 - inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec l'ensemble des acteurs : le comité de pilotage a pour vocation de répondre à cet objectif ;
 - proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale. A chaque période un événement est prévu, ainsi qu'une présentation globale (annuelle au minimum) pour valoriser le travail de chacun et fédérer le groupe.
- Au fil des ans, nos ambitions éducatives et citoyennes s'étoffent et se perfectionnent. Notre accueil, se doit d'être un lieu d'échange, de contact et d'ouverture autant par son organisation interne que dans ses rapports avec le milieu associatif et social local. L'épanouissement et l'équilibre de l'enfant sont à la base de notre action et des activités proposées qui s'articulent autour de différents thèmes :
- * Permettre à chacun de s'exprimer et d'acquérir du plaisir au sein d'un groupe ;
 - * Initier à la biodiversité, au tri des déchets, au recyclage ;
 - * Favoriser la découverte culturelle et patrimoniale ;
 - * Renforcer l'estime de soi et favoriser le vivre ensemble ;
 - * Favoriser la prise en compte de la parole de l'enfant ;
 - * Garantir la sécurité de chaque enfant dans un cadre adapté aux besoins des enfants ;
 - * Mettre les enfants en situation de réussite, valoriser les réalisations individuelles ou de groupe (créer un cercle « vertueux ») ;
 - * Apprendre aux enfants à connaître leurs émotions et à exprimer leurs besoins...pouvoir dire non et donner son avis ;
 - * Savoir se situer par rapport à l'autre et au groupe...faire preuve de tolérance.

Une évaluation
positive à
poursuivre

Comme les années passées, **l'évaluation de ce PEDT** a pu se faire tout au long de sa mise en œuvre par le biais des :

- Bilans enfants/animateurs
- Questionnaire (écrits ou oral) de satisfaction parents, enfants, enseignants, animateurs...
- Réunions d'équipe
- Echanges réguliers entre les élus et les animateurs.

Ces moments ont permis au syndicat de réajuster et/ou de confirmer une organisation, des pratiques et des actions en prenant en compte le bien-être de l'enfant et la satisfaction des familles et des différents acteurs éducatifs.

Les indicateurs retenus :

- Indicateurs qualitatifs : les objectifs visés sont-ils atteints ? Quelles

améliorations peuvent être apportées au niveau des locaux, au niveau de l'accueil et de l'encadrement ? Les activités sont-elles appréciées par les enfants, adaptées à leurs besoins, leur tranche d'âge ?

- Réalisation d'une enquête-bilan destinée aux parents d'élèves à compléter en fin d'année scolaire ;

- Réalisation d'un questionnaire-bilan destiné aux enfants et complété avec l'équipe d'animation en fin d'année scolaire, détermination d'un indice de satisfaction des enfants sur les activités proposées de façon ludique et participative ;

La démarche consiste à éditer les mêmes questionnaires une fois par an afin de comparer au mieux l'évolution des remarques et observations d'une année sur l'autre.

- Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, ...) : état de fréquentation avec le logiciel de gestion périscolaire PARASCOL par jour, état du nombre de jours avec des intervenants extérieurs (partenaires, activités proposées, indice de satisfaction des enfants...), montant des participations financières et évaluation du coût du service.

L'évaluation du projet est nécessaire à la cohérence du projet éducatif et constitue un outil indispensable pour :

- * communiquer et partager avec l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet. A cet effet, l'ensemble des documents relatifs au fonctionnement de l'ALSH (règlements intérieurs, projet éducatif, PEDT, planning...) sont disponibles sur le site internet de la Commune de BOUZEL et sur celui de la commune de Vassel.

De plus, quand cela est possible, et afin de les mettre en valeur, les réalisations des enfants sont proposées à la consultation sur le site internet de BOUZEL.

- * apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation doit permettre de compléter l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre scolaire et d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants...

- * piloter le projet, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit être une analyse critique. Il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

Du fait de la crise de la COVID 19, des difficultés rencontrées pour appliquer le protocole sanitaire, l'organisation du comité de pilotage n'a pas pu avoir lieu en 2020 et en 2021. Cependant, les familles et les enfants ont été interrogés par les directrices de façon verbale, sur leurs besoins et sur leur degré de satisfaction. Il est prévu de réunir le comité en juin 2022 afin de permettre à tous de s'exprimer et d'échanger sur l'évolution de la structure, si nécessaire.

Concernant notre projet actuel, le bilan positif de l'ensemble des acteurs nous amène à poursuivre le temps d'activités proposés aux enfants les mercredis matin. L'important est de respecter les besoins des familles et le rythme de l'enfant, en offrant une continuité des activités sur l'ensemble de la semaine.



Le fonctionnement des services

L'A.L.S.H fonctionne pendant l'année scolaire aux jours et heures d'ouverture suivants (voir ci-après les tableaux d'une semaine type) :

A - Site de BOUZEL : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 7h15 à 8h50 puis de 16h45 à 18h30.

B - Site de BOUZEL ou de VASSEL :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis

- pour le site de BOUZEL : temps d'activités de 50 minutes ;

- pour le site de VASSEL : temps d'activités de 35 minutes.

C - Site de BOUZEL :

Le mercredi matin avec ou sans repas

Mercredi matin sans repas - 7h15 à 12h15 (avec une arrivée échelonnée possible jusqu'à 8h30)

Mercredi matin avec repas - 7h15 à 13h30 (avec une arrivée possible jusqu'à 8h30) et un temps de repas de 12h15 à 13h00

Il est à noter, qu'un horaire d'arrivée et/ou de récupération pourra être imposé, très ponctuellement, en raison de l'organisation de certaines activités (cinéma, sortie découverte...). Dans ce cas, l'information sera donnée le mercredi précédent par le biais du cahier de liaison de l'ALSH.

Les inscriptions se feront au mois. Les tarifs seront appliqués selon le Quotient Familial (4 tranches). Le cas échéant, le prix du repas sera facturé en plus, toujours selon le QF des familles. A compter de septembre 2022, un nouveau service via notre logiciel de gestion PARASCOL permettra aux familles de gérer les inscriptions aux services de façon dématérialisée.

La semaine type avec les différents temps de l'enfant

Site de BOUZEL	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
A - Garderie périscolaire	7:15 - 8:50	7:15 - 8:50	C - 7:15 à 13:30 Dont 45 min consacré au temps du repas (12:15 - 13:00)	7:15 - 8:50	7:15 - 8:50
Matin	9:00	9:00		9:00	9:00
	12:00	12:00		12:00	12:00
B - Pause méridienne	12:00-13:45	12:00-13:45		12:00-13:45	12:00-13:45
Après-midi	13:45	13:45		13:45	13:45
	16:45	16:45		16:45	16:45
A - Garderie périscolaire	16:45-18:30	16:45-18:30	16:45-18:30	16:45-18:30	
Temps scolaire journalier	6:00	6:00	6:00	6:00	

Site de VASSEL	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie périscolaire					
Matin	9:15	9:15		9:15	9:15
	12:15	12:15		12:15	12:15
B - Pause méridienne	12:00-13:45	12:00-13:45		12:00-13:45	12:00-13:45
Après-midi	13:45	13:45		13:45	13:45
	16:45	16:45		16:45	16:45
Garderie périscolaire					
Temps scolaire journalier	6:00	6:00		6:00	6:00

Les Intervenants : le personnel du Syndicat, composé d'une directrice titulaire du BAFD et d'une directrice adjointe titulaire également du BAFD ainsi que de deux animatrices (1 qualifiée et 1 non qualifiée), assure l'organisation des activités et l'encadrement des enfants dans le cadre de l'ALSH BOUZEL-VASSEL.

De plus, la directrice de l'ALSH a suivi une formation à l'accueil spécifique des personnes en situation de handicap, et l'équipe d'animation est également sensibilisée. Les locaux mis à disposition du centre sont des ERP accessibles.

Les mêmes agents participent aussi au service de cantine scolaire et assurent les activités pendant la pause méridienne ; ainsi que les fonctions d'ATSEM dans la classe pendant le temps scolaire. L'organisation de l'équipe d'animation et de direction respecte la norme d'encadrement prévu au décret n° 2018-647 du 23.07.2018 applicable aux ALSH.

Le syndicat peut s'appuyer sur les compétences et l'expérience de ses agents qui connaissent bien les enfants et leurs attentes, ce qui est très important notamment pour les moins de 6 ans.

Le RPI constitue une petite structure à taille humaine où les agents sont à l'écoute des enfants et de leurs familles, une relation de confiance est ainsi bien établie.

Partenaires :

Les bénévoles de la bibliothèque municipale de BOUZEL interviennent pendant le temps scolaire, et proposent également des animations autour du livre et des temps de lecture pendant les activités périscolaires du mercredi matin.

Un partenariat avec les services de **BILLOM Communauté** a été mis en place :

* avec le service enfance et jeunesse qui propose des réunions de coordination et de réflexion avec les personnels intervenants au sein des écoles (échanges d'expérience, formation PSC1, prêt de matériels, etc.) à raison de 4 par an en moyenne ;

* avec le service culture et patrimoine dans le cadre de la politique d'animation intercommunautaire (artistes en résidence sur le territoire, animations dans le cadre du pays d'art et d'histoire de BILLOM Communauté, etc.) : interventions ponctuelles en lien avec les manifestations organisées sur les communes de BOUZEL et de VASSEL.



Un diagnostic a été élaboré par les services de la CAF 63 et Mme ESCURIET, coordonnatrice enfance et jeunesse, à l'occasion de la signature d'un avenant au Contrat Enfance et Jeunesse du territoire de Billom Communauté. Une étude réalisée par le cabinet PITAYA a été menée dernièrement sur ce territoire pour proposer des actions en faveur des enfants et adolescents sur les temps de vacances scolaires.

Concernant l'ensemble du territoire de Billom communauté, on peut retenir les points suivants :

Perspectives démographiques

Billom Communauté est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes de Billom St-Dier Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier et regroupe 25 communes pour 25 940 habitants.

Ce territoire, situé à l'est de Clermont-Ferrand, entre un axe Clermont-Fd/Thiers et Clermont-Fd/Ambert, est bordé à l'ouest par l'agglomération clermontoise et à l'est par les contreforts du Livradois.

Billom Communauté bénéficie d'une attractivité certaine en termes d'accueil de nouvelles populations, ce qui s'est particulièrement bien illustré depuis 2001, notamment sur la partie nord-ouest et a pour vocation première d'assurer et de renforcer les services à la population mais aussi d'agir pour le maintien et la création d'emplois, garants de la vitalité d'un territoire. Les deux communes les plus peuplées sont Billom et Mur-sur-Allier (ex Dallet + Mezel).

Déplacements et Pôles de vie

Billom est le principal centre de services du territoire.

On y trouve : un pôle de loisirs et de sports : camping, piscine, tennis ; un pôle éducatif : deux collèges, l'un public l'autre privé, trois écoles dont une privée ; un pôle de santé : hôpital, professions médicales et paramédicales, maison de retraite, une association d'aide aux personnes âgées (CLIC) ; des services enfance (crèche, ram, centre de loisirs, etc.) ; des services administratifs : Centre des impôts, gendarmerie, bureau de poste des banques ; nombreux commerces et services de proximité (boucheries, boulangeries, coiffeurs, épicerie, fleuristes, pharmacies, restaurants) ; deux supermarchés, un marché (lundi matin).

Mais son influence est limitée pour les habitants des communes les plus périphériques du territoire, qui appartiennent à d'autres bassins de vie :

- Clermont-Ferrand pour Mur-sur-Allier, Pérignat et Saint-Bonnet ;
- Pont-du-Château et Lezoux pour Beauregard et Bouzel ;
- Courpière pour Saint-Dier et Trézioux.

Il en ressort les atouts suivants pour le TERRITOIRE du S.I.BO.VA :



- Des familles avec enfants s'installent sur le territoire des communes de BOUZEL (achat, restauration de maisons anciennes, location de logements sociaux et autres) et de VASSEL en périphérie du bourg (lotissements, maison individuelle).

- Le territoire est desservi par la gare de VERTAIZON (environ 2 km) qui permet aux scolaires et aux actifs de se rendre en train sur CLERMONT-FD. Le parking de cette gare a été récemment agrandi, preuve de l'intérêt de ce mode de transport. En complément, de nombreux bus au départ de Chignat (Commune de VERTAIZON) offre une alternative au train. BOUZEL est également située à proximité des axes autoroutiers de PONT-DU-CHATEAU / LEZOUX.

- La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée correspond à celle des employés sur les bassins d'emploi de CLERMONT-FD, THIERS, ISSOIRE.

- La population a connu une forte croissance dans les années 2004/2005 à BOUZEL et après 2014 pour VASSEL du fait de la création de lotissements. Les deux communes demeurent un territoire attractif compte tenu du prix du foncier et de leur situation géographique par rapport aux bassins de vie de CLERMONT-FD, THIERS, ISSOIRE.

Cependant, compte tenu des orientations apportées en 2012 par le SCOT du GRAND CLERMONT en matière de règles d'urbanisme et de préservation des espaces, les communes doivent contenir le développement démographique en favorisant la création de logements au sein du tissu urbain existant et d'opérations de renouvellement en « dent creuse », ce qui s'est traduit par une baisse sensible des effectifs scolaires depuis 4 ans du fait de l'absence de construction nouvelle. Une fermeture de classe a eu lieu pour le RPI BOUZEL-VASSEL en septembre 2021.

Les associations communales :

Les communes de BOUZEL et VASSEL comportent **plusieurs associations locales** susceptibles d'intervenir : FC BOUZEL pour la pratique du football, l'association de peinture - Des pinceaux et des ailes -, Les Amis du Jauron (entretien des berges du ruisseau), l'Amicale de Pétanque, l'Association des parents d'élèves du RPI BOUZEL-VASSEL, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VASSEL, l'Association Lire au Vieux Four de VASSEL.

Équipements :

La mise à disposition des locaux scolaires et périscolaires est gérée par les communes de BOUZEL et VASSEL. Une autorisation préfectorale a été délivrée pour l'accueil de mineurs de moins de 6 ans ;

Le Foyer rural, le stade municipal (terrains de football, de basket, de pétanque) et la bibliothèque située sur BOUZEL, sont susceptibles d'accueillir certaines activités, tout comme la salle polyvalente de VASSEL et l'aire de jeux située à proximité.

Les jeux de plein air, les équipements et matériels d'activités sportives et manuelles de l'ALSH BOUZEL-VASSEL sont également mis à disposition pour la période du mercredi et pour le temps de la pause méridienne.

Enfin, les abords du ruisseau le Jauron ainsi que les espaces publics, les chemins d'exploitation, la campagne environnante des deux communes sont également des « terrains de jeux » situés à proximité des locaux et permettent des déplacements à pied et faciles d'accès.

Une participation financière des communes membres

Depuis la création du syndicat, les communes de BOUZEL et VASSEL assurent par le versement de leurs participations financières l'équilibre du budget de fonctionnement de l'ALSH. Actuellement, le contexte financier des collectivités locales est difficile du fait du gel des dotations de l'État et de la suppression de la taxe d'habitation.

Les communes de BOUZEL et VASSEL financent également les investissements en locaux et équipements qui sont mis à disposition du syndicat et de l'accueil de loisirs.

Les prestations versées par la CAF 63

Le financement provient de deux sources principales :

* la Prestation enfance et jeunesse (PSEJ), dans le cadre du contrat de territoire – CEJ - avec Billom communauté, est arrivé à échéance le 31/12/2021 et n'est pas renouvelé.
Cette prestation (PSEJ) va désormais être intégrée dans le montant de la PSO ou PSU pour ceux qui gèrent une structure d'accueil (ALSH, multi accueil) et qui ont signé la CTG (Convention Territoriale Globale) de Billom communauté ou sous forme de subvention pour les financements de pilotage (Chargée de coopération, Formation Bafa/Bafd...).

Le S.I.BO.VA a signé la CTG de Billom Communauté, pour l'ALSH BOUZEL-VASSEL, qui comprend 4 axes de développement pour l'ensemble des communes et syndicats intercommunaux qui gèrent les regroupements pédagogiques pour la période 2019-2023 :

- Axe 1 : Petite enfance. Accompagner et consolider les modes d'accueil de la petite enfance ;

- Axe 2 : Les ALSH. Renforcer la coordination et la mutualisation des actions, garantir un meilleur maillage et l'accès à l'offre de services à tous ;

- Axe 3 : Vers une meilleure prise en charge des jeunes du territoire ;

- Axe 4 : Informer, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et plus particulièrement les parents d'ados.

* la Prestation spécifique ordinaire – PSO - versée pour les temps d'activités déclarés aux services de SDJES DSDEN - garderie périscolaire du matin et du soir, pause méridienne et du mercredi matin ;

Avec la signature de la convention relative à la mise en place d'un PEDT et la charte qualité plan mercredi du 27.08.2019 pour une durée de 2 ans à compter du 01.09.2019, et les avenants à la convention d'objectifs et de financement signé avec la CAF le 15.04.2020 et le 21.07.2021, le syndicat perçoit l'aide bonifiée « Plan Mercredi depuis septembre 2018, sur les heures nouvelles réalisées en référence à la période de 2017.

* Le Syndicat bénéficie également de **l'aide financière de la MSA AUVERGNE** – service Action Sociale - pour les ayants droits du régime agricole. A compter du 1er janvier 2022, la MSA a opté pour un paiement de la PSU au taux fixe qui sera complémentaire à celui de la CAF.

Ainsi, ce nouveau mode de gestion permettra de recevoir un financement PSU global égal à 100 % (PS CAF + PS MSA).

*** Une participation financière des familles**

Le comité syndical du S.I.BO.VA associe financièrement les familles au coût de fonctionnement des services. Par délibération, il arrête la tarification modulée en fonction du Quotient Familial. L'utilisation du compte partenaire CDAP (outil informatique de la Caisse d'Allocations Familiales) sert de référence pour déterminer les tarifs applicables aux familles.

En conclusion

Un projet éducatif de territoire est un travail collectif dont les objectifs et les principes d'actions constituent le socle commun de référence à l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des enfants.

L'éducation constitue la base de l'intégration sociale. Les temps périscolaires sont des temps éducatifs à part entière. Le temps scolaire privilégie la transmission du savoir. Les temps périscolaires favorisent la transmission du savoir-faire, du savoir

être et du savoir vivre ensemble. Dans ce contexte, une approche complémentaire est à développer. Dès lors, nous devons affirmer le partage de la responsabilité éducative à travers l'apprentissage à la différence.

Ainsi, le PEDT est l'outil nécessaire pour élaborer un projet pédagogique cohérent en coordonnant au mieux les activités et en proposant, si nécessaire, des ajustements ou des améliorations.

Nous conservons toujours comme objectif prioritaire et fondateur la qualité de vie de l'enfant à l'école et au sein de notre structure. C'est pourquoi, le syndicat s'engage à maintenir les axes éducatifs définis dans ce PEDT et à respecter la cohérence éducative de l'organisation des temps scolaires et périscolaires. Pour cela, il est nécessaire de poursuivre cette articulation entre les services de l'Education Nationale, les services de la DDCS, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et les services de la collectivité.

Date d'envoi de la demande de renouvellement du PEDT aux partenaires :

Signataires du projet :

Mme la Présidente
du S.I.BO.VA

M. le Directeur de la
CAF du Puy-de-
Dôme

M. le Directeur des
Services
Départementaux de
l'Éducation
Nationale
du Puy-de-Dôme

M. le Directeur
Départemental de la
Cohésion Sociale
du Puy-de-Dôme